

**BAY 73**

**QUALITÉ TECHNIQUE**

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Niclosamide (sous forme de sel de monoéthanol) : 81,8 %

No. D'HOMOLOGATION 25561, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : \_\_\_\_\_kg

**ATTENTION**



**POISON**

Importé par  
United States Department of the Interior  
Fish and Wildlife Service  
Arlington Square Bldg. Mail Stop 725  
Washington, DC 20240  
(703) 358-2202

Renseignement sur le produit:  
Pêches et Océans Canada  
Centre de lutte contre la lamproie marine  
1219, rue Queen est  
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 2E5  
Téléphone: 705-941-3000

## [ÉTIQUETTE – PANNEAU SECONDAIRE]

### PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON-AUTORISÉE D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif ou mortel si inhalé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler la poussière produite. Porter des lunettes de protection ou un masque facial, un appareil respiratoire approuvé (NIOSH/MSHA TC-23C-54 ou l'équivalent), des vêtements de protection contre les produits chimiques (p ex., en Tyvek) et des gants de caoutchouc pour manutentionner ce produit. Bien se laver les mains à l'eau et au savon après avoir manutentionné ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

### PREMIERS SOINS :

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou un ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder la paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** À cause de lésions probables des muqueuses, il peut être contre-indiqué de pratiquer un lavage gastrique. Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter les symptômes. Éviter de boire de l'alcool

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**MODE D'EMPLOI :** N'utiliser que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Uniquement pour les formulations larvicides contre la lamproie, à utiliser dans les tributaires des réseaux des Grands lacs et du lac Champlain. Pour des détails sur les formulations, prendre connaissance du document sur la lutte contre la lamproie portant le numéro SLC-92-001.3 et intitulé « Standard Operating Procedures for Application of Lampricides in the Great Lakes Fishery Commission Integrated Management of Sea Lamprey (*Petromyzon marinus*) Control Program ».

### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs en rinçant le matériel ou en y rejetant l'eau de lavage du matériel.

**ENTREPOSAGE :** Conserver dans les contenants originaux pendant l'entreposage. Garder dans un endroit frais, sec et bien aéré, et de manière à éviter la contamination de semences, d'aliments destinés à la consommation animale, d'engrais ou d'autres pesticides. De préférence, garder dans un endroit sous clef.

**DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :** Les fabricants canadiens de la formulation de ce produit doivent éliminer la

matière active inutilisée et les contenants conformément à la réglementation provinciale ou municipale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.